18

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Graydon Nicholas, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 16 décembre 2009

Quatrième session de la 56e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 16 décembre 2009

10 h

Prière.

L'hon. M. Jamieson soulève la question de privilège personnel relativement à des déclarations faites à son sujet par M^me^ Blaney à la Chambre hier.

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Upper Kingsclear, de la Première nation de Kingsclear, de Lake George, de Fredericton, de Lower Kingsclear, du chemin de Mazerolle Settlement, de Scotch Lake, de Newmarket, de Keswick Ridge et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 75.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Little Shippegan, de Pointe-à-Bouleau, d'Alderwood, de Tracadie-Sheila, de Saint-Irénée, de Losier Settlement, de Pont-Landry, d'Allardville, de Saumarez, de Sainte-Rose, de Caraquet, de Sainte-Marie-Saint-Raphaël, de Coteau Road, d'Upper Sheila et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 76.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Hartland, de South Esk, de Fredericton, de Miramichi, de Campbellton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 77.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Sunny Corner, d'Aldouane, de Maple Glen, de Sevogle et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 78.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de South Nelson, de Millerton, de Chatham Head, de Red Bank, de Beaver Brook et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 79.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Alward :

24, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
25, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 17 décembre 2009 : deuxième lecture du projet de loi 25, reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23 puis deuxième lecture du projet de loi 24.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 15, 16, 19, 20, 18, 17 et 21.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^me^ C. Robichaud.

La séance, suspendue d'officie à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M^me^ C. Robichaud.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance. La présidente du comité, M^me^ C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

10, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
20, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

6, *Loi modifiant la Loi électorale.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le président suppléant rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vais maintenant aborder un rappel au Règlement fait jeudi dernier par le député de Madawaska-les-Lacs relativement à certains propos tenus par le leader parlementaire du gouvernement pendant le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23. J'ai déclaré que je consulterais la transcription et que je rendrais compte de mes conclusions à la Chambre si nécessaire.

Le leader parlementaire du gouvernement a fait allusion à la comparaison entre le taureau et le boeuf, dont nous entendons parler à la Chambre ces dernières semaines. Cette fois, cependant, l'allusion et la comparaison avec le chef de l'opposition étaient non parlementaires.

Je demande donc au leader parlementaire du gouvernement de retirer les propos en cause.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, se rétracte.

La séance est levée à 17 h 55.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents en réponse à la motion 11 (11 décembre 2009) ;
documents en réponse à la motion 14 (14 décembre 2009) ;
réponses aux pétitions 1, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 (14 décembre 2009) ;
réponses aux pétitions 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 26 (15 décembre 2009).